

Allocution d'Isabelle Chassot, conseillère d'Etat et présidente de la CDIP

Document complémentaire à la lettre d'information PANORAMA.actualités du 8 juillet 2009

Nouvelle 6534fa

La formation professionnelle, pierre angulaire de notre système éducatif

Lors de l'Assemblée générale de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle, Isabelle Chassot, conseillère d'Etat en charge de la direction de l'instruction publique du canton de Fribourg et présidente de la CDIP, s'est exprimée au sujet de la formation professionnelle. Nous avons réuni ci-après l'essentiel de ses propos.

1. Importance de la formation professionnelle dans le système suisse de formation

Plus de 220'000 jeunes se forment actuellement au sein de quelques 250 filières de formation professionnelle initiale. Chaque année, plus de 60'000 d'entre eux obtiennent un certificat fédéral de capacité ou une attestation fédérale de formation professionnelle. Au degré tertiaire (école supérieure, examen professionnel, examen professionnel supérieur) ce sont environ 20'000 jeunes adultes par an qui reçoivent un certificat fédéral ou un diplôme reconnu au terme de leurs études.

Sur l'ensemble des jeunes du degré secondaire II, environ deux tiers ont entrepris une formation professionnelle. Cependant, pour des raisons d'ordre historique, cette proportion n'est pas la même dans toute les régions. Ainsi, le taux de maturité oscille entre 14 et 29% selon les cantons. Ce phénomène ne découle pas de différences dans les choix politiques mais plutôt de la culture et des traditions propres à chaque région.

2. La CSFP, conférence spécialisée de la CDIP

L'année prochaine, la Conférence suisse des offices de formation professionnelle aura 10 ans. Les choses ont beaucoup évolué depuis sa création. En effet, il y a 10 ans, la CDIP ne s'occupait que marginalement de la formation professionnelle et son secrétariat général ne disposait pas de ressources pour ce

secteur. La formation professionnelle était généralement coordonnée au niveau des offices à l'échelon de la région linguistique, le plus souvent sans aucune garantie politique. Il était donc très difficile de réaliser la coordination au niveau national.

Aujourd'hui, la CSFP est une conférence spécialisée dotée d'une structure bien conçue et d'un secrétariat professionnel. Grâce aux compétences et connaissances spécialisées dont disposent ses membres, elle est en mesure de préparer un grand nombre de décisions prises ensuite au niveau politique et de veiller à leur mise en oeuvre. Elle donne en outre des impulsions aux autorités politiques pour que notre système de formation professionnelle continue de se développer. Nous disposons maintenant d'une coordination à l'échelle nationale dans la plupart des domaines. La CSFP est devenue un partenaire écouté et respecté par la Confédération et les organisations du monde du travail.

De plus, ces dernières années ont vu la création du Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) qui joue un rôle important dans la coordination et la mise en oeuvre des décisions et qui a notamment pour mission de mettre à disposition des intéressés du matériel d'information et de documentation dans les quatre langues nationales. La CSFP peut et doit jouer un rôle prépondérant dans le

Allocution d'Isabelle Chassot, conseillère d'Etat et présidente de la CDIP

développement de ce centre de services en collaboration avec la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU).

3. La CSFP agit en fonction du programme de travail de la CDIP

Les acteurs politiques et opérationnels tirent à la même corde, ce que démontre le contenu du programme de travail de la CSFP qui découle de celui de la CDIP. Ce dernier est avant tout le reflet des objectifs en matière de politique éducative tandis que le programme de la CSFP consiste en un plan de mesures permettant de réaliser les objectifs politiques du domaine de la formation professionnelle.

3.1 Transition entre l'école obligatoire et le degré secondaire II

Etape cruciale et décisive du parcours scolaire, la transition entre l'école obligatoire et le degré secondaire II fait l'objet d'une attention particulière: la CDIP et la Confédération se sont fixé pour objectif que, d'ici 2015, 95% des jeunes obtiennent un diplôme du niveau secondaire II. Nous sommes conscients que cet objectif est très ambitieux et que des efforts importants devront être consentis pour atteindre un tel taux.

L'optimisation de la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II nécessite un ajustement des exigences respectives de chaque niveau. La définition de standards nationaux de formation pour l'école publique et de profils d'exigences clairs pour les formations professionnelles est un élément clé de cette étape. Les nouveaux plans d'études communs élaborés pour chaque région linguistique auront ensuite un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'école publique et l'harmonisation de cette dernière. En outre, un certain nombre d'instruments (par ex. les bilans individuels et la mesure des compétences) sont développés pour faciliter la transition du secondaire I au secondaire II.

Il existe dans presque tous les cantons des offres de formation transitoires à l'intention des élèves qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent ou ne veulent pas encore entrer au secondaire II. En complément à ces offres, le case management, récemment introduit, fournit une aide individuelle aux jeunes en difficulté durant la phase de transition.

3.2 Formation professionnelle initiale

Beaucoup de choses ont changé dans le domaine de la formation professionnelle initiale depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle. Une centaine d'ordonnances sur la formation ont été actualisées ou révisées au cours de cinq dernières années. Il faut en outre saluer la création de 25 offres de formation initiales de deux ans avec attestation fédérale. Ces formations faciles d'accès ne constituent plus des impasses car le titre obtenu permet de poursuivre la formation en vue de l'obtention du certificat fédéral de capacité. La CDIP soutient fortement cette évolution.

Ces dernières années, les cantons ont multiplié les efforts pour le maintien et la création de places d'apprentissage. Travaillant de concert avec la Confédération, les associations professionnelles et les entreprises, ils ont réussi à augmenter l'offre de formations professionnelles initiales et de formations transitoires. Notre système montre ici un de ses points forts: les différents partenaires ont en effet réussi, malgré les difficultés économiques et démographiques, à mettre à disposition et à garantir une offre de formation suffisante dans son ensemble.

Au cours de ces derniers mois ont eu lieu des discussions au sujet de la réforme de la maturité professionnelle. Il est important pour la CDIP que la maturité professionnelle garde sa spécificité et reste la voie principale permettant d'accéder aux hautes écoles spécialisées. Sa caractéristique essentielle est le lien avec la formation professionnelle initiale qui débouche sur le certificat fédéral de capacité. Un rapprochement entre la maturité professionnelle et la maturité gymnasiale n'est donc pas souhaitable. La procédure de validation des acquis (acquisition de compétences hors d'une filière de formation formelle) est, à mon sens, un projet extrêmement important. En effet, dans une période où les ressources ont tendance à diminuer, il est précieux de disposer d'une procédure permettant d'identifier et de valider facilement et efficacement les qualifications acquises sur le lieu de travail.

3.3 Formation professionnelle supérieure

Élément indispensable de notre système de formation, la formation professionnelle supérieure est par essence proche des besoins du marché du travail.

Allocution d'Isabelle Chassot, conseillère d'Etat et présidente de la CDIP

S'ils veulent préserver cet avantage décisif, la Confédération et les cantons doivent faire preuve de réserve dans l'élaboration de réglementations et de souplesse dans leur application.

Des représentants de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail sont en train d'élaborer ensemble un Masterplan pour la formation professionnelle supérieure qui rassemble les informations nécessaires à la planification ultérieure. Sur la base des premiers résultats, les partenaires de la formation ont commencé à formuler les conditions cadre pour les prochaines étapes. En voici les éléments essentiels:

- Il faut donner à la formation professionnelle supérieure un meilleur positionnement et une plus grande reconnaissance sur le plan international. Cela est indispensable pour que ce secteur de la formation continue d'exister et de se développer.
- Les premiers résultats du masterplan montrent qu'il faut considérer de manière différenciée les offres de formation professionnelle supérieure (tertiaire B). Les fortes différences constatées au sein de la formation professionnelle sur le plan des compétences, de la structure des offres et des règles applicables doivent être prises en compte lors de la conception de modèles de financement. Par ailleurs, il faut, dans toute la mesure du possible, régler simultanément les problématiques relatives à la formation professionnelle.
- Il existe, au niveau des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs, une interface importante avec la formation continue, ce qui implique que la réglementation de ces offres soit coordonnée avec le développement du secteur de la formation continue (loi sur la formation continue). Il faut donc étudier la question de savoir si la Confédération doit continuer à subventionner seule les cours de préparation aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs. Une modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle serait toutefois nécessaire.
- Dans une prochaine étape, la CDIP et les autres partenaires de la formation se concentreront sur la création d'un accord intercantonal sur les écoles supérieures. Cet accord devra garantir que les cantons participent tous de manière équitable (selon le nombre de participants provenant de leur

canton) au financement des écoles supérieures. L'objectif est de parvenir à la libre circulation des étudiants, ce qui pose la question de la coordination de l'offre.

3.4 Formation continue

La CDIP a joué un rôle décisif dans l'introduction de l'art. 64 a dans la Constitution qui donne à la Confédération la compétence de fixer les principes applicables à la formation continue et d'encourager cette dernière. Une loi sur la formation continue, en préparation, permettra l'application de cet article constitutionnel. Le Conseil fédéral a donc chargé l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie de rédiger un rapport présentant une vue d'ensemble de la situation et spécifiant les champs d'action dans lesquels interviendraient les prochaines étapes.

Le rapport en question est terminé depuis six mois sans que le Conseil fédéral n'ait encore pris de décision concernant la suite à lui donner. Il a en outre renoncé à publier ce rapport. Cette décision du Conseil fédéral, qui ne laisse entrevoir aucune perspective, nous laisse perplexe.

La CDIP privilégie quant à elle trois champs d'action pour déployer ses activités relatives à la formation professionnelle: le développement et la garantie de la qualité, la reconnaissance et la validation des acquis ainsi que la création d'offres de formation compensatoires ou subsidiaires d'intérêt public.

Mise en page: rh

Impressum

Document complémentaire à la lettre d'information PANORAMA actualités. © Editeur: Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO, Berne

Possibilité de s'abonner gratuitement via le site www.panorama.ch; on y trouve les éditions précédentes et d'autres informations sur le marché du travail, la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Rédacteur responsable: Emil Wettstein, Berufsbildungsprojekte GmbH Zürich, redaction@panorama.ch